

info sécurité

JUIN
2010



des **bonnes pratiques** pour prévenir les risques
dans le métier de la collecte des déchets ménagers



Edito

À vous tous, collectivités, institutionnels et partenaires qui vous engagez au quotidien pour la sécurité et la santé des personnes au travail dans le cadre de la gestion des déchets, nous avons le plaisir de vous envoyer ce premier numéro de « Infos Sécurité ».

par **Gwenaël Mahieux,**
Responsable Sécurité,
FNADE France



Fruit d'une collaboration entre la CRAM et la FNADE de Normandie, cette lettre s'adresse à tous ceux qui travaillent à la prévention des risques, avec une orientation particulière pour la sécurité des collectes de déchets ménagers (et notamment la R 437) qui occupera une place privilégiée au sein de cette communication. Cette initiative s'inscrit dans le travail national conduit par l'AMF et la FNADE, qui ont œuvré ensemble à l'édition d'une « Charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets ».

Elle est le résultat d'une concertation entre partenaires publics et privés et officialise une vision partagée entre les différents acteurs.

C'est dans l'esprit et le prolongement local de cette initiative que s'inscrit cette lettre. Témoignages, retours d'expériences, zoom sur les pratiques innovantes, nous espérons que son contenu vous apportera de nouvelles pistes de réflexion pour améliorer la sécurité au quotidien.

En tant que représentant sécurité de la FNADE, je suis heureux de participer à cette aventure qui s'inscrit sous le signe d'une véritable collaboration entre partenaires privés et publics, rassemblés autour d'une même ambition : faire reculer les accidents, prévenir et améliorer les conditions de sécurité des hommes et des femmes au travail. Cette lettre est pour vous et se fera avec vous. Aussi, n'hésitez pas à nous remonter vos retours d'expérience, mais aussi toutes les thématiques que vous souhaiteriez voir traiter au fil des numéros à venir.

Les engagements des signataires

ENGAGEMENTS DE L'AMF ET DE LA FNADE AU NOM DES COLLECTIVITÉS ET DES OPÉRATEURS :

- Tenir compte des contraintes de la collecte des déchets dans l'aménagement de l'espace urbain.
- Intégrer la sécurité dès l'établissement du cahier des charges des appels d'offres puis à toutes les étapes opérationnelles.
- Conduire systématiquement une concertation pour garantir la sécurité des personnes et des biens.
- Prendre en compte la sécurité des personnels dans l'organisation de leur activité, dans le choix et l'utilisation des matériels, dans la conception, la construction et l'utilisation des installations.
- Mener une analyse de risques de manière concertée entre l'opérateur et la collectivité.

ENGAGEMENTS DE LA CNAMTS AU NOM DES CAISSES RÉGIONALES D'ASSURANCE MALADIE (CRAM) ET DES CAISSES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (CGSS) :

- Accompagner localement les entreprises de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre de contrats de prévention établis en application de conventions nationales d'objectifs, quand elles existent.
- Fournir une aide méthodologique et documentaire pour la mise en place d'actions de prévention.

ENGAGEMENTS DE LA CNRACL, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION :

- Aider les collectivités qui développent des démarches de prévention visant à respecter la R 437 et la Charte dans le montage d'un dossier de demande de subvention FNP.
- Assurer un rôle de mise en relation avec les organismes/intervenants dans la prévention des risques.
- Faire connaître et diffuser les résultats des démarches et les bonnes pratiques à travers son site Internet <http://fnp.cnracl.fr> et à l'occasion de manifestations externes.

La charte nationale est signée !

Charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets

La signature de la charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé dans la gestion des déchets a été signée le mardi 18 mai 2010 en présence de **Jacques Pélissard**, Président de l'AMF (Association des Maires de France), de **Claude Domeizel**, Président de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - Groupe Caisse des Dépôts), de **Christophe Cros**, Président de la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) et de **Frédéric Von Roekeghem**, Directeur général de l'Assurance Maladie.

De gauche à droite :

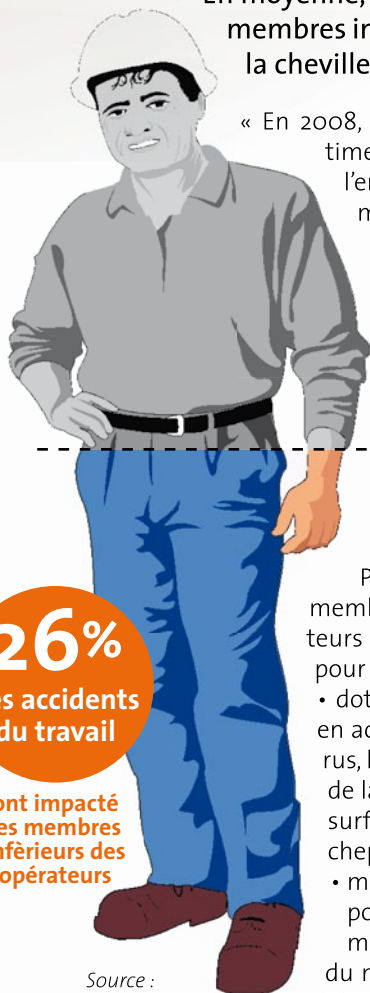
M. Von Roekeghem, M. Domeizel, M. Pelissard et M. Cros



Prévention des risques,

Accidents du travail : importance des lésions des membres inférieurs

En moyenne, plus du quart des accidents du travail entraînant un arrêt ont impacté les membres inférieurs des agents de collecte. Il s'agit le plus fréquemment d'entorses de la cheville dont la cause principale résulte des défauts de la surface de circulation.



26%
des accidents
du travail

ont impacté
les membres
inférieurs des
opérateurs

Source :
moyenne nationale
2009 - FNADE

« En 2008, plus de 50 salariés ont été victimes d'une entorse de la cheville sur l'ensemble de la région Nord Normandie » indique Patrick Bruner, animateur QHSE, Veolia Propreté. « Ces accidents occasionnent généralement des arrêts de 3 semaines. Un tiers d'entre eux sont des équipiers de collecte. Les dénivellations (trottoirs, dévers, marches, trous dans la chaussée...) en sont les causes principales, parfois favorisées par l'inattention, la fatigue ou encore le manque d'éclairage. »

Pour pallier le risque de lésion des membres inférieurs, certains opérateurs coopèrent avec les fournisseurs pour améliorer le matériel :

- dotation en chaussures techniques en accord avec les kilomètres parcourus, les mouvements de rotation lors de la prise du bac et l'agressivité des surfaces de circulation (bitume, mar­ chepiéd)
- mise en place de véhicules dis­ posant d'un éclairage latéral per­ mettant au ripeur de descendre du marchepied avec une bonne visi­ bilité des dénivelés, trottoir, dévers ou trou dans la chaussée.



Les collectivités, quant à elles prennent en charge l'entretien de la chaussée et l'optimisation de l'éclairage urbain. En revanche, elles ont à concilier des impératifs souvent contradictoires. La mise en place d'un ralentisseur doit par exemple permettre de ralentir efficacement les véhicules légers sans toutefois présenter un danger pour les agents de collecte juchés sur le marchepied. Des partis-pris esthétiques peuvent également se révéler préjudiciables à la sécurité : des voies étroites en zone résidentielle dont les bas-côtés sont engazonnés ne peuvent être collectées sans obliger les équipiers à marcher dans l'herbe, ce qui peut provoquer des glissades par temps humide. Idéalement, de tels aménagements doivent s'accompagner de la création de points de

regroupement.

Ainsi, toute décision d'urbanisme et de voirie doit pouvoir être prise en tenant compte de critères de compatibilité avec les services de collecte des déchets. Les ingénieurs conseil du service Prévention de la CRAM sont à la disposition des collectivités pour étudier avec elles les solutions appropriées.

> ZOOM SUR LE SERVICE PRÉVENTION DE LA CRAM DE NORMANDIE

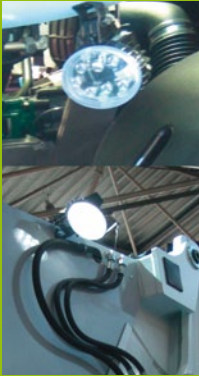
Le service **Prévention** de la CRAM de Normandie développe la prévention des risques professionnels pour toutes les entreprises du régime général. Les ingénieurs conseils et les contrôleurs de sécurité leur apportent conseil et soutien technique en matière

de sécurité et de conditions de travail. Ils proposent aussi des formations. Le laboratoire interrégional de chimie les assiste dans l'évaluation et la maîtrise des risques chimiques. Le service met également à disposition une documentation technique.



CONTACT INFORMATION
GINETTE DORVAL
Assistante prévention
Tél. 02 35 03 40 57
ginette.dorval@cram-normandie.fr

j'en parle et j'agis



Solution prévention

> BOM

Une nouvelle génération d'éclairage pour une meilleure sécurité

L'éclairage, comme cela est régulièrement souligné en CHSCT, est un facteur clé de la sécurité des équipes de collecte et de leur environnement.

Aussi, les opérateurs travaillent régulièrement avec les constructeurs pour améliorer les dispositifs. Des études à partir de tests sur BOM ont ainsi permis de définir un cahier des charges stipulant les zones à éclairer et les caractéristiques de l'éclairage, pour concilier la sécurité du poste de travail et les contraintes imposées par le Code de la route.

Vincent Leforestier, de la société FAUN, souligne : « le fruit de cette collaboration entre utilisateurs et constructeurs, a permis une évolution technique globale de l'éclairage, intégrant notamment l'éclairage complémentaire latéral. En temps que constructeurs, nous sommes force de proposition auprès de l'UTAC (Service des Mines) pour améliorer la sécurité des équipements. L'éclairage a aujourd'hui beaucoup évolué avec notamment les packs Leds qui remplacent progressivement

Nouveauté constructeur

les gyrophares classiques seront remplacés par des gyrophares à leds. Intégrés dans les travers, ils seront moins exposés aux agressions extérieures et devraient éviter certaines casses fréquentes.



Les feux latéraux de la BOM éclairent la zone de collecte latérale pour les équipes de collecte et participent à la prévention pour les foulures de cheville grâce à une identification plus aisée de la nature du sol.

les ampoules traditionnelles. Ces nouveaux systèmes de faisceaux concentrés (24 par ampoule) consomment 10 fois moins d'électricité, assurent un meilleur éclairage tout en étant moins éblouissants. Ils se généralisent sur les nouvelles BOM : à l'arrière (amélioration de la visibilité chauffeur et des agents de collecte, meilleure visibilité pour les autres véhicules) et en latéral, ils sont positionnés côtés trottoirs et sécurisent la zone de déplacement pour les ripeurs ».

Exigences du cahier des charges des collectivités territoriales et bureaux d'études des opérateurs et des constructeurs, font ainsi avancer ensemble les conditions d'une plus grande mise en sécurité des collectes BOM.

CONTACT INFORMATION

FAUN, VINCENT LEFORESTIER

Tél. 04 75 81 66 00

La Sécurité on en parle avec les « causeries »

Depuis maintenant quelques années, les opérateurs de collecte ont généralisé sur l'ensemble de leurs sites un nouveau rendez-vous pour renforcer la sensibilisation des opérateurs de collecte à la sécurité : les « causeries sécurité ».

Les « causeries sécurité », explique Sandie Dubuc, responsable sécurité SITA Grand Ouest, « réunissent tous les mois l'ensemble des équipes, avec pour mission de développer l'esprit de prévention à travers un rendez-vous régulier

moins formel mais pourtant très structuré dans son approche. Information, dialogue et connaissances des règles sont à l'ordre du jour ». Tout se déroule entre 20 mn et 1 heure maximum, par groupe de 15 personnes maximum, où le dialogue et le retour sur expérience sont privilégiés. L'approche est pédagogique et participative, il s'agit de progresser ensemble.

Au menu :

- Point sur l'évolution des résultats sécurité,
- Bilan des actions en cours
- Retour sur un accident

Ce dispositif complète bien sûr un ensemble d'autres rendez-vous de formation et de sensibilisation.

Exemple de support de causerie sur la montée et la descente de cabine :

- une dizaine d'exemples d'entorses liées à la descente de véhicule sont présentées : le conducteur a glissé du marche pieds en remontant en cabine après avoir fait le tour de la



Attention à la descente !
3 points d'appuis = sécurité

- Positionnez vous toujours face à la cabine
- Lors de la descente, regardez l'état du sol (trous, bosses, cailloux...) avant de poser vos pieds
- Tenez vous aux barres/poignées de maintien (pas au volant ni à la portière...)
- Respectez la règle des 3 points d'appui fixes : toujours être en appui sur 2 pieds + 1 main ou 2 mains + 1 pied
- Et surtout ne sautez pas.

benne, en descendant de cabine lors d'un vidage, il met le pied sur un morceau de ferraille...

- analyse et description des accidents, circonstances et conséquences permettent de rappeler les enjeux et les règles de prévention.

Contact information

Sandie Dubuc,
Responsable Sécurité,
SITA Grand Ouest
Tél. 02 23 21 21 44



Les labels QualiTri et QualiPlus récompensent la qualité des services de collecte des déchets

Chaque fin d'année depuis 2007 sont remis les labels QualiTri et QualiPlus décernés par l'ADEME et Eco-Emballages.

Proposée aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « collecte », cette labellisation relève d'une démarche volontaire. Elle vise à promouvoir l'optimisation des services de collecte, le renforcement de l'animation locale et le partage des bonnes pratiques entre les collectivités. Chaque collectivité candidate bénéficie d'ailleurs d'un diagnostic de son service de collecte et de propositions d'amélioration.

Les critères de sélection des labels QualiTri et QualiPlus sont regroupés autour de **4 axes représentatifs de la qualité** :

- **Service** : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- **Economie** : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- **Environnement** : améliorer les performances et

Les collectivités lauréates du label QUALITRI en Normandie :

- L'agglomération havraise (CODAH) en 2008
- L'agglomération rouennaise (la CREA) en 2009

Les labels QualiTri et QualiPlus sont attribués pour 3 ans par le Comité National de Labellisation composé de l'ADEME, d'Eco-Emballages, d'Amorce, du Cercle national du recyclage, de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Communautés de France et de la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

Depuis 2007 :

- 250 collectivités ont postulé aux labels,
- 121 d'entre elles ont obtenu un label (114 QualiTri, 7 Quali Plus).

sur un total d'environ 1 300 collectivités de plus de 10 000 habitants.

limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)

- **Social** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

Pour en savoir plus, consultez les fiches bonnes pratiques des collectivités labellisées sur www.ecoemballages.fr à la rubrique Collectivités Locales / Des réussites à partager / La labellisation du service public de collecte.

Des points d'apport volontaire intelligents



Le groupe projet à l'œuvre pour créer un prototype

Lauréat 2009 du concours « Créactifs » initié par la CREA, Abderrahman KHIDOUS souhaite développer un PAVI ou Poste d'Approvisionnement Volontaire Intelligent.

Qu'est ce qu'un PAVI ? Il s'agit d'une borne d'apport volontaire dotée de capteurs reliés à un

système informatique de façon à transmettre en temps réel le taux de remplissage de la borne. Ainsi, la rotation des camions de collecte peut être optimisée à un rythme non pas fixe mais adapté au taux de remplissage. Les bénéfices en terme de sécurité et de protection de l'environnement sont notables : il y a moins de camions en circulation et il n'y a pas de risque de débordement ce qui évite au conducteur/opérateur de ramasser à la main les déchets.

Prise en charge par un groupe de recherche de l'INSA Rouen, cette idée sera développée dans le cadre d'un Projet INSA Certifié (PIC) avec pour objectif de créer un prototype en 2010.

CONTACT INFORMATION

YANN GUILLY, INSA | pavi@insa-rouen.fr

« Créactifs », un concours pour associer la créativité des jeunes à la démarche de développement durable de la CREA.



A travers le concours « Créactifs », la CREA propose de soutenir financièrement des projets en lien avec les compétences de la Communauté, présentant un axe de développement

durable. Ce concours gratuit a pour objectif de permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, les associer au développement durable, favoriser l'égalité des chances et leur donner l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet. Il est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, résidant sur le territoire de la CREA.

Pour en savoir plus :

www.la-crea.fr/creactifs-dans-la-crea.html
creactifs@la-crea.fr

Sollicitation des lecteurs

N'hésitez pas à nous faire remonter vos commentaires ou les sujets que vous souhaitez voir traiter dans les prochains numéros de cette lettre : fnade@agence-alchimie.fr

Lettre d'information gratuite émise par la Fnade et la CRAM Normandie à destination des collectivités locales, donneurs d'ordre et prestataires en charge de la collecte des déchets ménagers, pour promouvoir la sécurité à travers l'échange de bonnes pratiques. Directeur de la publication : Christophe Schumer Président Fnade Normandie - Rédacteur en chef : Michel CHARVOLIN, Ingénieur Conseil, CRAM de Normandie, Comité de rédaction : Cécile SAUER, Marketing & Communication, Veolia Propreté Nord Normandie Annie MANCEL, Marketing & Communication SITA Grand Ouest - Sandie DUBUC, responsable sécurité SITA Grand Ouest - Conception graphique : Alchimie (02 32 40 00 91) - Impression : CRAM de Normandie.